

A Nouméa, le 23/10/23

DEMANDE DE DEROGATION - STEP 120 EQH - LES JARDINS DU PARC

La société CALBAT, Maître d'ouvrage du projet "Les Jardins du Parc", représenté par le bureau d'études SIGMA INGENIERIE (BE VRD) pour le dépôt du dossier ICPE, demande par la présente, une dérogation à la délibération N°29-2006/APS du 27 juillet 2006, pour la construction d'une STEP 120 EqH en zone inondable (Lot 204), sur la commune de Paita.

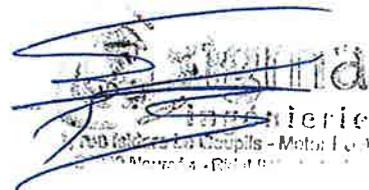
La parcelle est située dans une zone d'aléas moyen à très fort. La STEP a été placée dans la zone d'aléas moyen.

Ainsi, il a été mis en place plusieurs mesures de protection :

- Clapet anti-retour en sortie de STEP au raccordement sur réseau EP
- Tampons étanches de type PAMETANCHE sur tous les regards EU connectés à la STEP
- Mise hors d'eau de l'armoire de commande de la STEP (organe au-dessus du niveau des isocotes 100 ans)

Ces dispositions sont mentionnées dans le dossier ICPE.

Joël BEAUMONT



Sigma Ingénierie
1, rue Isidore Le Goupils - Matafou
98800 Nouméa - Nouvelle-Calédonie